

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

C O U R S U P É R I E U R E
(Action collective)

N° 200-06-000223-183

CATHERINE BERGERON-DUCHESNE

Demanderesse

c.

**VILLE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
STATIONNEMENT DE MONTRÉAL**

Défenderesses

**DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT
DE MONTRÉAL POUR AUTORISATION DE PRODUIRE UNE PREUVE
APPROPRIÉE AU STADE DE L'AUDITION SUR L'AUTORISATION
DE L'ACTION COLLECTIVE**

Art. 574 C.p.c.

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT DANS
ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE LA DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE DANS LE PRÉSENT
DOSSIER, LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL EX-
POSE CE QUI SUIT :**

1. Le 19 juin 2018, Catherine Bergeron-Duchesne a entrepris une demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentante dans le présent dossier visant notamment, à titre de codéfenderesse, la Société en commandite Stationnement de Montréal (« SCSM »).
2. SCSM entend contester cette demande d'autorisation lors de l'audience qui sera fixée à cette fin.
3. Par la présente, pour les fins de cette audition, SCSM demande l'autorisation de produire la déclaration assermentée de Guy Des Roches, directeur Sécurité et services auxiliaires auprès de SCSM, datée du 31 janvier 2019, ainsi que les pièces qui y sont évoquées, pièce SM-1 à SM-21.

4. Cette déclaration assermentée, une liste de pièces, et les pièces sont jointes à la présente comme pièce **R-1**.
5. La partie I de la déclaration assermentée donne un portrait, et son évolution, des équipements de perception des tarifs de stationnement sur rue utilisés par SCSM.
6. Cette partie est nécessaire afin de corriger et compléter le paragraphe 37 de la demande pour autorisation de Mme Bergeron-Duchesne où cette dernière allègue que les utilisateurs des bornes de paiement et de l'application P\$ service mobile sont discriminés par rapport aux utilisateurs de parcomètres mécaniques, mais sans savoir s'il existe encore des parcomètres mécaniques dans la Ville de Montréal (elle écrit « *dans l'éventualité où les parcomètres mécanique étaient toujours utilisées par la défenderesse Ville de Montréal* », nous soulignons).
7. Cette partie est également nécessaire afin d'offrir au tribunal une explication claire et complète de l'évolution, au fil des années, des équipements de perception des tarifs de stationnement sur rue utilisés par SCSM. En effet, la demande de Mme Bergeron-Duchesne intervient alors que les bornes de paiement et l'application P\$ service mobile sont utilisées depuis plusieurs années à Montréal et que leur mode de fonctionnement a déjà été abondamment communiqué.
8. Les parties II, III et IV de la déclaration assermentée expliquent le fonctionnement des bornes de paiement et de l'application P\$ service mobile et font état de toutes les informations, pertinentes à l'enjeu du présent dossier, qui sont données aux utilisateurs dans le cadre de leur transaction ou qui sont disponibles autrement, sur le site internet de SCSM ou dans l'application mobile.
9. Ces parties sont requises afin de contredire le paragraphe 39 de la demande d'autorisation de Mme Bergeron-Duchesne où elle allègue que la Ville de Montréal (ou SCSM) ne donne « aucune information » aux utilisateurs quant au fait que les bornes de paiement et l'application P\$ service mobile ne permettent pas de bénéficier du temps résiduel laissé par un utilisateur antérieur d'une place de stationnement.
10. Ces parties sont également nécessaires afin que le tribunal puisse bénéficier d'une explication claire et complète du fonctionnement des bornes de paiement et de l'application P\$ service mobile dans la mesure où les transactions effectuées à partir de ces bornes et cette application sont au cœur de l'action collective que cherche à entreprendre Mme Bergeron-Duchesne.
11. Enfin, la partie IV de la déclaration assermentée concerne la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif entrepris par Jean Pierard à l'encontre de la Ville de Montréal et de SCSM portant exactement sur les mêmes questions soulevées par Mme Bergeron-Duchesne dans le présent dossier.

12. Dans cette partie, SCSM invoque la requête pour autorisation de M. Pierard, l'affidavit de SCSM déposé dans le cadre de l'audition sur l'autorisation, incluant les pièces jointes, ainsi que le jugement de la juge Courteau, le 17 juillet 2007, qui rejette l'autorisation demandée.
13. Cette partie est nécessaire aux fins de l'argument de chose jugée qui sera présentée par SCSM pour contester la demande présentée par Mme Bergeron-Duchesne.
14. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

AUTORISER la Société en commandite Stationnement de Montréal à produire lors de l'audience sur l'autorisation de l'action collective la déclaration assermentée de Guy Des Roches datée du 31 janvier 2019 ainsi que les pièces qui y sont évoquées, pièces SM-1 à SM-21.

LE TOUT sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, ce 31 janvier 2019

COPIE CONFORME

IMK s.e.n.c.r.l.

IMK s.e.n.c.r.l.

(s) IMK s.e.n.c.r.l.

M^e Raphaël Lescop

rlescop@imk.ca

IMK s.e.n.c.r.l.

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3Z 3C1

T : 514 934-7734

F : 514 935-2999

Avocats de la défenderesse

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT

DE MONTRÉAL

Notre dossier : 4126-4

BI0080

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

Me Maxime Ouellette
**GOSSELIN DAIGLE OUELLETTE
AVOCATS**
400, boul. Jean Lesage, bureau 330
Québec (Québec) G1K 8W1
Courriel :
mouellette@gosselindaigleouellette.com

Me David Bourgoïn
BGA INC.
67, rue Sainte-Ursule
Québec (Québec) G1R 4E7
Courriel : dbourgoïn@bga-law.com

Procureurs de la demanderesse

Me Sylvie Garneau
Me Benoît Lussier
GIASSON ET ASSOCIÉS
2, rue des Jardins
Québec (Québec) G1R 4S9
Benoit.Lussier@ville.quebec.qc.ca
Sylvie.Garneau@ville.quebec.qc.ca
notification.giassonetassocies@ville.quebec.qc.ca

Procureurs de la demanderesse

Me Chantal Bruyère
Me Caroline Gelac
GAGNIER GUAY BIRON
775, rue Gosford 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
cbuyere@ville.montreal.qc.ca
caroline.gelac@ville.montreal.qc.ca
notification@ville.montreal.qc.ca

Procureurs de Ville de Québec

Procureurs de la Ville de Montréal

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge désigné Éric Hardy pour entendre la présente action collective, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boulevard Jean-Lesage, à Québec, Québec, à une date, heure et salle déterminées par ce dernier.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, ce 31 janvier 2019

COPIE CONFORME

IMK s.e.n.c.r.l

IMK s.e.n.c.r.l.

(s) IMK s.e.n.c.r.l.

M^e Raphaël Lescop

rlescop@imk.ca

IMK s.e.n.c.r.l.

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3Z 3C1

T : 514 934-7734

F : 514 935-2999

Avocats de la défenderesse

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT

DE MONTRÉAL

Notre dossier : 4126-4

BI0080

LISTE DE PIÈCES

PIÈCE R-1 : Déclaration sous serment de Guy Des Roches datée du 31 janvier 2019, liste des pièces et pièces SM-1 à SM-21

MONTRÉAL, ce 31 janvier 2019

COPIE CONFORME

IMK s.e.n.c.r.l.

IMK s.e.n.c.r.l.

(s) IMK s.e.n.c.r.l.

M^e Raphaël Lescop

rlescop@imk.ca

IMK s.e.n.c.r.l.

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3Z 3C1

T : 514 934-7734

F : 514 935-2999

Avocats de la défenderesse

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT

DE MONTRÉAL

Notre dossier : 4126-4

BI0080

N° 200-06-000223-183

COUR SUPÉRIEURE (Action collective)
DISTRICT DE QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC

CATHERINE BERGERON-DUCHESNE

Demanderesse

c.

VILLE DE QUÉBEC

et

VILLE DE MONTRÉAL

et

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
STATIONNEMENT DE MONTRÉAL**

Défenderesses

**DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE STATIONNEMENT
DE MONTRÉAL POUR AUTORISATION
DE PRODUIRE UNE PREUVE
APPROPRIÉE AU STADE DE
L'AUDITION SUR L'AUTORISATION
DE L'ACTION COLLECTIVE
Art. 574 C.p.c.**

COPIE POUR NOTIFICATION

imk
avocats • advocates

Me Raphaël Lescop
rlescop@imk.ca
☎ 4126-4
514 934-7734

IMK s.e.n.c.r.l./LLP
Place Alexis Nihon | Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest | bureau 1400
Montréal (Québec) H3Z 3C1
T : 514 935-4460 F : 514 935-2999
BI0080